



Changement d'école pour mon fils dont j'ai la garde.

Par **RONCACCIOLI**, le **22/06/2009** à **17:21**

Bonjour, rnje voudrais pouvoir changer mon fils d'école. je suis séparé de son père depuis 2005 après une garde alternée que le père a refusé j'ai obtenu la garde exclusive depuis peu, je voudrais changer mon fils d'école car je ne suis plus sur la même commune et j'ai une école à quelques mètres de chez moi, mais son père s'y oppose. Ai-je un recours ?

Par **Tisuisse**, le **22/06/2009** à **17:31**

Bonjour, rnC'est simple : l'instruction étant obligatoire, devant inscrire votre fils dans l'école de votre quartier, vous l'inscrivez dans cette école et ensuite, vous adresserez le certificat de scolarité que vous demanderez au directeur, au JAF qui lui, le transmettra au papa. La loi vous oblige à informer le papa, pas à lui demander son autorisation puisque l'école est à votre porte et que, en principe, sur le plan administratif, vous ne pouvez pas faire autrement. L'enfant doit aller dans l'école correspondant à son lieu habituel d'hébergement et ce lieu habituel est chez vous, non, pas chez son père.